

SYNTHÈSE

Les enseignements de la gestion de cas de mariage d'enfants dans les contextes de réfugiés

UNHCR and Plan International

Decembre 2023



Introduction

Plan International et le HCR collaborent depuis 2021 pour améliorer le soutien que nous procurons aux filles en danger de mariage d'enfants, ainsi qu'aux filles déjà mariées.¹ La collaboration vise la prévention et la réponse au mariage d'enfants dans les secteurs de la protection des enfants (PE) et de la violence basée sur le genre (VBG) dans trois contextes différents de réfugiés et de déplacements mixtes.

Cette fiche d'information résume les principaux enseignements tirés du projet. **Elle s'appuie sur un rapport technique et une liste de contrôle destinée aux travailleurs de première ligne** d'améliorer la prise en charge des cas de mariage d'enfants dans la gestion des cas de PE et de VBG. Bien que les études pilotes aient été réalisées dans des contextes de réfugiés et de déplacements mixtes, les résultats sont aussi pertinents aux pratiques de gestion de cas dans les contextes humanitaires en tous genres.

Étant donné que les filles sont les plus défavorablement touchées par la pratique du mariage d'enfants, et de façon disproportionnée, la collaboration avait pour priorité l'amélioration des services proposés aux filles.

Au Yémen, plus de 65 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, par rapport à 50 % avant le début du conflit [2]
Une étude de 2021 a conclu que les filles déplacées de force font l'expérience du mariage d'enfants plus que les garçons ou les filles dans la communauté d'accueil [3].

À Nyal, un village du Soudan du Sud gravement touché par le conflit, 71 % des filles étaient mariées avant l'âge de 18 ans, par rapport à un taux national de 45 % avant le conflit [4]

Au Liban, 23 % des filles réfugiées syriennes âgées de moins de 18 ans étaient mariées, le triple quasiment du taux enregistré en Syrie avant le conflit (8,5 %) [5]

Présentation

À l'échelle mondiale, environ 110 millions de personnes sont déplacées de force, y compris 36.4 millions de réfugiés et 62.5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IDP) [19]. Parmi eux, il est estimé que 22 millions de filles de moins de 18 ans sont actuellement déplacées de force. En outre, il est estimé que 400 000 enfants en moyenne viennent au monde comme réfugiés chaque année, et ils sont nombreux à avoir une mère adolescente déplacée. Ils naissent dans un contexte constitué de couches de désavantages, avec des impacts potentiels sur leur vie entière. Le nombre de personnes déracinées a augmenté rapidement au cours des dernières années. Le HCR note que le nombre de personnes sous son mandat a augmenté de 25 % de 2021 à 2022 [1].

Il a été constaté que le nombre de mariage d'enfants augmentait rapidement dans les régions concernées par des déplacements de force, malgré les progrès à l'échelle mondiale pour inverser les tendances au cours des 20 dernières années [1]. Les filles qui sont concernées par un déplacement sont plus à risque d'un mariage précoce. La recherche montre comment les déplacements de force peuvent entraîner la hausse du nombre de mariage d'enfants à un niveau supérieur à celui préalable à la crise, comme l'illustrent ces instantanés :



¹ Les filles déjà mariées sont des filles qui ont fait l'expérience du mariage d'enfants et comprennent les filles qui sont actuellement mariées, sont divorcées, séparées, veuves ou qui ne vivent plus dans une union.

Quelles sont les raisons de cette tendance ?

La perte des droits est au cœur du problème. Les déplacements de force peuvent réduire l'accès d'une personne à ses droits, qu'elle soit déplacée à l'intérieur de son propre pays ou qu'elle devienne réfugiée dans un autre pays. La perte des droits est un problème complexe, d'autant plus aggravé par les pressions exercées par un environnement où les difficultés sont de plus en plus grandes et l'inégalité entre les genres s'intensifie, avec des répercussions disproportionnées pour les filles en termes de sécurité et bien-être. Les contextes de déplacement peuvent exacerber les facteurs qui ont une incidence sur le mariage d'enfants à différents niveaux.

Familles et parents

Le revenu des familles peut être réduit et les ressources difficiles à obtenir. Les réseaux et systèmes de protection sociale, tels que la scolarisation, peuvent être érodés. Ou bien, il est possible qu'ils n'existent plus ou ne soient pas accessibles du fait que les personnes se déplacent. Les personnes se trouvant dans des communautés déplacées de force peuvent être privées du droit d'accès à des services de protection essentiels dans le lieu où elles recherchent la sécurité. Avec moins de protection, les enfants, et en particulier les filles, ont plus de risque d'être exposés à la violence, notamment la violence basée sur le genre, au sein de leur foyer et de leur communauté. Ces facteurs peuvent encourager les parents à un mariage précoce pour leur fille. Il est possible qu'ils considèrent le mariage comme une forme de protection contre les abus et l'exploitation sexuels, comme un moyen d'assurer un meilleur avenir à leur fille ou d'obtenir des gains financiers et de soulager un peu la pression subie par la famille[6].

Adolescents, y compris les filles

Les filles peuvent elles-mêmes considérer que le mariage est un moyen de satisfaire leurs besoins essentiels, en particulier en cas de déplacement de force. Dans de nombreux contextes, le mariage est la voie vers la sécurité économique des filles et des femmes. Elles sont souvent conditionnées à cette aspiration, avec peu de femmes qui fassent figures de modèles d'alternatives viables. Par conséquent, les filles déplacées de force peuvent avoir recours au mariage pour satisfaire leurs besoins essentiels en termes de nourriture, logement et protection. Une fois mariées, les filles se trouvent souvent confrontées à un cycle de violences perpétrées par leur époux, leur belle-famille ou d'autres membres de la famille, qui se manifestent dans de nombreux scénarios attribués à un mariage précoce.

Une autre situation commune est que dans les camps et centres de transit surpeuplés, les filles peuvent avoir des opportunités d'interaction, de rencontres et de nouvelles relations avec d'autres adolescents et jeunes personnes. Pourtant les normes et les tabous culturels et sociaux qui entourent de telles interactions ont tendance à ne pas changer malgré leur environnement en évolution constante. Les filles peuvent se retrouver forcées à se marier en raison de commérages et de rumeurs ou les jeunes couples choisissent parfois de s'enfuir[6]. Pour certaines, la pression de leurs pairs peut forcer les filles à se marier.

La société en général

Il est possible que le gouvernement d'accueil n'accorde pas aux personnes déracinées, en particulier les réfugiés, l'ensemble de leurs droits[7]. Par conséquent, dans certains lieux, il arrive que les lois nationales qui interdisent ou limitent la pratique

du mariage d'enfants ne soient pas respectées à la lettre ou ne soient pas appliquées aux communautés réfugiées ou déplacées par les autorités nationales. En raison de l'incapacité à faire respecter ces lois de manière cohérente, l'obligation de rendre des comptes est inexistante et la pratique reste impunie. D'autres formes de violence basée sur le genre à l'encontre des filles peuvent également passer inaperçues et se répandre. L'inégalité des genres et la discrimination s'aggravent en raison de l'accès limité aux droits, par exemple le droit de travailler. Les filles sont ainsi réduites à l'état de marchandise.

Défis courants de la prise en charge des cas de mariage d'enfants

Plan International et UNHCR ont identifié les lacunes suivantes dans la gestion de cas après avoir effectué des analyses de contexte approfondies des pratiques et des programmes relatifs au mariage d'enfants dans trois interventions auprès de réfugiés et de populations déplacées mixtes en 2021.

- **Défis techniques** : Les prestataires de services de gestion de cas sont dépassés et il leur manque les connaissances techniques et fonctionnelles, telles que les processus concernant la sécurité et l'éthique des révélations ou des identifications de cas ou les processus de HCR. Les filles mariées sont rarement considérées comme des priorités dans la gestion de cas, sauf si elles suscitent de graves préoccupations relatives à leur santé. Les procédures opérationnelles standard et les mécanismes d'orientation ne tiennent pas spécifiquement compte des besoins des filles déjà mariées ou des jeunes mères. Il existe des faiblesses dans les systèmes et services d'orientation, en particulier la police et les services judiciaires.
- **Défis de coordination** : Le mariage d'enfants n'est pas considéré comme prioritaire par les acteurs PE et VBG dans les contextes humanitaires. Les interventions intersectorielles au mariage d'enfants sont décousues, cloisonnées et souvent localisées. Les interventions humanitaires ne tiennent pas systématiquement compte du mariage d'enfants ou ne considèrent pas qu'il fait partie de leur mandat.
- **Défis structurels** : Certaines lois nationales ou coutumières reconnaissent ou légalisent le mariage d'enfants. La pratique est souvent soutenue au plan local, considérée comme une norme religieuse, sociale et culturelle acceptable. Les communautés peuvent avoir une perception négative des gestionnaires de cas qui tentent de répondre au mariage d'enfants et semblent vouloir empêcher les coutumes locales. Les projets sous-financés à court terme sont synonymes de manque de personnel compétent, en particulier féminin, ce qui compromet la qualité de la gestion de cas pour les filles à risque et mariées.

Enseignements tirés du projet

Notre rôle en tant que gestionnaires de cas dans le soutien des filles et de leur famille

- Le projet a permis de constater qu'en matière de mariage d'enfants, le rôle du gestionnaire de cas était souvent problématique et parfois préjudiciable, tant pour les filles que pour les gestionnaires de cas. Un exemple type était la découverte par les gestionnaires de cas qu'un mariage d'enfants était sur le point de se produire. Dans l'urgence, ils ont communiqué avec les parents de la fille, sans suivre un processus approprié de gestion de cas. Le consentement et

la liberté de choix de la fille n'ont pas été pris en compte. Peu d'importance a été accordée à la possibilité de préjudices supplémentaires pour la fille, découlant d'une communication directe avec les parents, sans communiquer en premier lieu avec elle, comme cliente potentielle. Une approche plus centrée sur les survivants et mieux adaptée aux adolescentes est nécessaire pour explorer s'il est possible d'empêcher le mariage en toute sécurité.

- Dans plusieurs lieux, les communautés avaient des perceptions négatives des gestionnaires de cas, lorsque les tentatives pour empêcher les mariages d'enfants s'étaient heurtées aux coutumes locales. Une approche consistant à tout mettre en œuvre pour empêcher un mariage peut rompre les relations entre le gestionnaire de cas, la famille, la fille et la communauté. Dans les communautés déplacées de force, les mariages d'enfants se produiront. Les gestionnaires de cas doivent avoir la certitude qu'ils sont soutenus et comprendre qu'ils ne sont pas les seuls acteurs responsables d'empêcher les mariages d'enfants.
- Les gestionnaires de cas semblent ne plus accorder la priorité aux filles une fois qu'elles sont mariées. Lorsque les mariages d'enfants surviennent malgré leurs meilleurs efforts, les gestionnaires de cas doivent continuer à garder le contact avec la fille et la soutenir afin de maintenir son accès aux services de gestion de cas. Il est d'une importance capitale de garder le contact avec la fille, même une fois qu'elle est mariée.
- Les ressources limitées peuvent forcer les gestionnaires de cas à prioriser les cas de mariage d'enfants parmi les enfants réfugiés. Les priorités recommandées sont les suivantes : (i) les enfants et adolescents qui sont avec leurs époux ; (ii) le mariage d'enfants de moins de 16 ans ; (iii) tous les cas nécessitant une attention médicale d'urgence ou qui suscitent des inquiétudes en termes de menace vitale. Tous les cas de mariage d'enfants doivent être considérés comme étant à haut risque, mais ceux qui concernent les enfants les plus jeunes doivent avoir la priorité. Pour ceux-là, il conviendra de maintenir impérativement l'approche des « intérêts supérieurs de l'enfant ».

ACTIONS PRINCIPALES :

- ***La gestion de cas est tout aussi importante pour les filles déjà mariées que pour les cas de filles en danger (imminent). La gestion de cas ne doit pas s'arrêter une fois qu'une fille est mariée ou bien si son mariage prend fin.***
- ***Il est important de garantir l'accès aux filles à risque d'un mariage d'enfants. Par conséquent, les gestionnaires de cas doivent prêter attention de ne pas faire subir des pressions trop importantes aux familles dans le but d'empêcher le mariage, car elles pourraient repousser les gestionnaires de cas et interdire tout autre contact.***

ENCADRÉ : Les intérêts supérieurs de l'enfant

Il s'agit d'un principe clé dans toutes les gestions de cas où des enfants sont concernés. Il est inscrit dans l'Article 3 de la Convention des droits de l'enfant : « dans toutes les décisions qui concernent les enfants ...l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. » Bien qu'il n'existe pas de définition standard, il s'agit de tous les éléments qui contribuent au bien-être d'un.e enfant. L'application de ce principe à nos travaux est déterminée par quatre facteurs principaux, à savoir :

- Les éléments concernant l'enfant : tenir compte de son âge, sa maturité, sa situation personnelle et ses expériences passées.
- Les besoins de l'enfant : situation sociale, protection, santé, développement.
- La famille : la présence ou l'absence de la famille de l'enfant ou de personnes bienveillantes qui en ont la charge.
- La sécurité et l'environnement de l'enfant.

Pour en savoir plus, consultez [Principes directeurs du HCR pour la procédure relative à l'intérêt supérieur : Évaluer et déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant.](#)

Notre capacité de gestion de cas

- Des analyses contextuelles ou des évaluations des besoins doivent étayer les interventions dans le cadre de la gestion de cas et les décisions en matière de protection. Ces analyses doivent reconnaître la corrélation entre le mariage d'enfants et les normes et attitudes sociales inéquitables entre les sexes, qui généralement sont discriminatoires pour les filles, les femmes et les groupes minoritaires. Les analyses doivent également tenir compte des défis relatifs aux droits, aux facteurs juridiques, à la détermination du statut de réfugié et aux solutions durables. Elles doivent être mises à jour régulièrement pour s'assurer que les interventions ne renforcent pas des normes ou des pratiques préjudiciables, en particulier en matière de mariage d'enfants. Le manque de connaissances et d'informations nécessaires du personnel à propos des réalités auxquelles sont confrontées les filles et leur famille peut entraîner une planification médiocre de la gestion de cas et causer une confusion au niveau des rôles et responsabilités des différentes institutions. Il est fort probable qu'en conséquence, les services de gestion de cas seront inefficaces et potentiellement dangereux.
- Le projet a identifié une tendance parmi les gestionnaires de cas à ne pas tenir compte des besoins des filles mariées ou qui ont déjà été mariées. Globalement dans le cadre du mariage d'enfants, les travaux ciblent les filles à risque (imminent) de mariage. Pourtant les filles mariées ont tout autant, voire plus, besoin de soutien car elles sont vulnérables à une grossesse précoce, la violence de leur conjoint ou d'abus sexuels sur mineure, de la privation de ressources et d'autres formes de VBG. Une part essentielle de la gestion de cas consiste à s'assurer que les filles mariées ont accès aux informations et services dont elles ont besoin.

- Les acteurs de PE et VBG doivent collaborer pour identifier, communiquer et soutenir les filles mariées. Ils doivent trouver un équilibre entre une approche proactive pour entrer en contact avec les filles mariées les plus jeunes et identifier les risques en termes de protection d'une part, et la création d'un environnement où les filles mariées plus âgées peuvent trouver de l'aide dans le cadre d'une approche centrée sur les survivants d'autre part.
- Le transfert de cas de mariage d'enfants entre les acteurs CP et VBG peut s'avérer compliqué si les procédures opérationnelles standard ne précisent pas clairement qui a la responsabilité de traiter ces cas. Une adolescente mariée qui s'apprête à fêter son 18e anniversaire peut continuer à susciter des préoccupations en termes de protection. Son cas doit être transféré en toute transparence des acteurs de PE aux acteurs de VBG, ce qui nécessite la mise en place de procédures opérationnelles standard communes.

ACTIONS PRINCIPALES :

- ***Inclure le mariage d'enfants en tant que question prioritaire dans les évaluations des besoins et les analyses de contexte pour guider le processus décisionnel et les approches et gérer le mariage d'enfants dans la gestion de cas, ainsi que d'autres services clés.***
- ***S'assurer que les gestionnaires de cas ont accès à la formation pour améliorer leurs compétences et leurs capacités, y compris l'application d'une approche adaptée aux adolescentes. Il faut pour cela que les services soient axés sur l'autonomisation et libres de toute discrimination, jugement ou renforcement d'attitudes préjudiciables, pouvant limiter la participation et l'accès de certaines adolescentes.***
- ***S'assurer que les superviseurs procurent un soutien suffisant, adapté et approprié aux gestionnaires de cas qui traitent de cas de mariage d'enfants afin de prendre en charge tous les défis auxquels ils sont confrontés, y compris les menaces et risques pour les gestionnaires de cas.***
- ***Œuvrer en faveur de l'intégration des enseignements tirés de la gestion de cas de mariage d'enfants dans les recommandations de gestion de cas, de formations et de ressources de PE et de VBG afin d'éviter l'incohérence dans les interventions et de manquer des occasions d'enseignements.***
- ***S'assurer que les politiques et processus de HCR concernant l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et des solutions durables déterminent clairement les bonnes pratiques de gestion de cas de mariage d'enfants et que l'utilisation des procédures relatives aux intérêts supérieurs des enfants sont bien comprises par le personnel de HCR et les partenaires.***

Notre coordination des acteurs PE et VBG

- Le projet a créé un environnement unique propice à la discussion d'une approche commune pour les praticiens de PE et VBG, afin de s'assurer que les adolescentes reçoivent une réponse coordonnée de qualité qui puisse satisfaire leurs besoins. Une approche commune comprend également un accord sur plusieurs normes et principes fondamentaux communs qui sont la base de la gestion de cas de PE et de VBG, et leur application. Trois principes transversaux doivent être intégrés à chaque aspect du processus de gestion des cas de mariage d'enfants : 1) ne pas nuire ; 2) les intérêts supérieurs de l'enfant ; et 3) une approche centrée sur les survivants.
- En travaillant ensemble, les praticiens peuvent réduire les lacunes des prestations de services et développer des mécanismes de gestion de cas plus robustes. Il s'agit de : créer des groupes de travail communs sur le mariage d'enfants ; s'inviter mutuellement à des réunions techniques sur la gestion de cas ; développer des stratégies, formations et messages communs ; faire remonter des enseignements tirés de cas de mariage d'enfants et des défis associés, dans le cadre de groupes de travail PE et GBV plus larges et autres secteurs ; s'assurer que le recensement des services et les voies d'orientation intègrent les services pour les adolescentes ; développer ou renforcer les procédures opérationnelles standard communes relatives aux cas de mariage d'enfants.
- Les forums de gestion de cas peuvent faire partie d'une approche commune. Les forums du projet ont permis de réunir des représentants de différents services d'orientation, des institutions des Nations-Unies et des acteurs locaux, afin d'améliorer les méthodes de travail par le dialogue et le partage d'expériences. Les participants aux forums ont également proposé d'inclure des représentants de comités de protection des enfants basés dans la communauté ou d'autres représentants communautaires pour veiller à une meilleure participation et de meilleurs liens avec la communauté.
- Le personnel de l'ensemble des secteurs et des contextes a indiqué qu'il éprouvait de réelles difficultés à savoir comment gérer les signalements et les révélations d'enfants et d'adolescents. Les gestionnaires de cas, qui sont souvent des hommes adultes en première ligne des interventions, doivent savoir comment communiquer et réagir aux adolescentes à propos de leur situation et de leurs expériences. Des sujets sensibles peuvent être abordés, tels que la violence physique, la violence conjugale, le viol conjugal et les infections sexuellement transmissibles. La disponibilité limitée des services et des voies d'orientation qui sont adaptés aux adolescentes représente souvent une restriction en termes de qualité des services.

ACTIONS PRINCIPALES :

- Mettre à jour les procédures opérationnelles standard de la gestion de cas afin de tenir compte clairement du processus d'évaluation de la gestion de cas, des évaluations des risques, des critères, contextes et nuances associés à la gestion de cas de réfugiés du HCR (le cas échéant). Cela permet aux gestionnaires de cas de comprendre comment les appliquer au traitement des cas de mariage d'enfants, que ce soit en matière de PE ou de VBG. Dans les régions à forte incidence et dont la capacité d'intervention est faible, il faudra éventuellement prioriser les cas. Les priorités en termes de soutien sont les suivantes : enfants mariés qui sont avec leur époux (épouse) (dans le cas/ sur le site concerné), les enfants de moins de 16 ans qui sont mariés ou en danger de mariage d'enfants et les cas où les risques sont immédiats et d'autres préjudices sont probables.**
- Encourager le personnel de première ligne à organiser des réunions conjointes sur les cas de PE et de VBG en cas de cas complexes de mariage d'enfants. Cela permettra aussi de veiller à une intervention personnalisée répondant aux besoins de la fille, menée par le prestataire le mieux approprié, en fonction des détails de chaque cas et de la capacité des acteurs.**
- Améliorer la capacité des autres secteurs tels que l'éducation, les moyens de subsistance, la santé sexuelle et reproductive afin de mieux identifier et prendre en charge les révélations de mariage d'enfants et de VBG (par des praticiens non VBG) et de les orienter en toute sécurité vers les services de gestion de cas.**

Pour un complément d'informations à propos du mariage d'enfants dans les contextes de déplacement de force, contactez Plan International et le HCR au : Helpdesk.ChildMarriage@plan-international.org ou hqchipro@unhcr.org



Pour en savoir plus sur nos recommandations en termes d'actions pour le personnel de gestion, des intervenants de première ligne aux coordinateurs mondiaux, voir la liste de contrôle ci-jointe.

Références

- UNHCR (2022). Rapport semestriel sur les tendances mondiales 2022, unhcr.org/fr-fr/rapport-semestriel-du-hcr-sur-les-tendances-mondiales-2022#:~:text=D'après%20les%20statistiques%20du,dans%20leur%20région%20d'origine
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2017). Passer entre les mailles du filet : les enfants du Yémen, <https://www.unicef.org/yemen/reports/falling-through-cracks-children-yemen>
- Hunersen, K., Attal, B., Jeffery, A., Metzler, J., et al. (2021). « Child Marriage in Yemen: A Mixed Methods Study in Ongoing Conflict and Displacement », *Journal of Refugee Studies*, 34, pp. 4551–4571, <https://doi.org/10.1093/jrs/feaa144>.
- Buchanan, E., Kuol, M., Tap, G. et Kuol, N. (2019). Née pour être mariée : lutter contre le mariage précoce et forcé à Nyal, Soudan du Sud, <https://doi.org/10.21201/2019.3927>
- Abdulrahim, S., DeJong, J., Mourtada, R. et Zurayk, H. (2017). « Taux de mariage précoce parmi les réfugiés syriens au Liban en 2016 par rapport à la Syrie avant 2011 », *European Journal of Public Health*, 27, 4556833, <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckx189.049>.
- Plan International et Commission des femmes pour les réfugiés (2023) Synthèse des résultats d'une étude sur le mariage d'enfants et les contextes humanitaires (à venir)
- Plan International et UNHCR (2022). Pratiques et programmations relatives au mariage d'enfants : Cox's Bazar, Bangladesh ; Medan, Indonésie ; Diffa et Tillabéri, Niger (étude non publiée)



À propos de Plan International

Plan International est une organisation humanitaire et de développement indépendante/une association caritative/une organisation à but non lucratif [sélectionnez ce qui convient] qui fait avancer les droits des enfants et l'égalité filles-garçons ou l'égalité supp des droits pour les filles. Nous croyons au pouvoir et au potentiel de chaque enfant mais nous savons que cela est souvent balayés par la pauvreté, la violence, l'exclusion, les normes sociales et la discrimination. Et ce sont les filles qui sont le plus affectées.

En travaillant conjointement avec des enfants, des jeunes, des sympathisants et des partenaires, nous recherchons un monde plus juste et plus durable qui s'attaquent aux causes profondes des défis que les filles et les enfants vulnérables peuvent rencontrer. Nous accompagnons, les filles et plus largement tous les enfants de la naissance jusqu'à l'âge adulte pour développer leur autonomie et leur donner la capacité de décider pour leur vie en situation de développement et/ou d'urgence. Nous stimulons des changements dans les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et mondial grâce à notre portée, notre expérience et notre connaissance des besoins, des réalités et des inégalités.

Pendant plus de 85 ans, nous avons mobilisé d'autres optimistes déterminées pour transformer les vies de tous les enfants dans plus de 80 pays.

Ensemble, nous n'arrêterons pas. Jusqu'à l'égalité !

Suivez nous sur

- facebook.com/planinternational
- twitter.com/planglobal
- instagram.com/planinternational
- linkedin.com/company/plan-international
- youtube.com/user/planinternationaltv

Plan International
Siège international
Dukes Court, Duke Street, Woking,
Surrey GU21 5BH, United Kingdom
Tel: +44 (0) 1483 755155
Fax: +44 (0) 1483 756505
E-mail: info@plan-international.org
 plan-international.org



A propos du HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés

Ce que nous voulons réaliser

Un monde où chaque apatride et chaque personne contrainte de fuir peut se construire un avenir meilleur.

Qui sommes-nous ?

Le HCR, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, est une organisation mondiale qui se consacre à sauver des vies, à protéger les droits et à construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées de force et les apatrides.

Ce que nous faisons

Le HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés, mène une action internationale pour protéger les personnes contraintes de fuir leur foyer en raison d'un conflit ou de persécutions. Nous fournissons une assistance vitale comme des abris, de la nourriture et de l'eau, nous aidons à sauvegarder les droits de fondamentaux et nous élaborons des solutions qui garantissent aux personnes un endroit sûr qu'elles peuvent appeler leur foyer et où elles peuvent se construire un avenir meilleur. Nous veillons également à ce que les apatrides obtiennent une nationalité.

Pourquoi nous sommes importants

Chaque année, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont contraints de fuir leur foyer pour échapper aux conflits et aux persécutions. Nous sommes la première organisation mondiale à soutenir les personnes contraintes de fuir et celles qui sont privées de nationalité. Nous sommes présents sur le terrain dans plus de 130 pays et mettons notre expertise au service de la protection et de la prise en charge des personnes déplacées de force et des apatrides, dont le nombre s'élèvera à 114 millions en septembre 2023.

Suivez nous sur

- twitter.com/Le_HCR
- facebook.com/LeHCR
- instagram.com/refugees/
- youtube.com/channel/UCOE_zfHmou6nrMBHHNsaneg
- tiktok.com/@refugees
- linkedin.com/company/unhcr/

Siège du HCR à Genève, Suisse
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Case Postale 2500, CH-1211 Genève 2 Dépôt, Suisse
Téléphone : +41 22 739 8111 (standard automatique)



Pour découvrir toutes les ressources liées à cette série, veuillez consulter le site suivant
<https://plan-international.org/publications/child-marriage-case-management-for-refugees/>

Publié en 2024. Texte © Plan International et HCR